



# Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



Olivia BORLEE de MANHAY (DOCHAMPS) seule athlète francophone sélectionnée dans la catégorie athlétisme pour les jeux olympiques d'Athènes en août prochain.



Numéro vert de l'administration communale : 0800/25959

Dépôt postal Manhay

TRIMESTRIEL • JUIN 2004 • N° **14**

# SOMMAIRE

## **Editorial**

### **Informations communales**

- Les décisions du Conseil communal
- Subvention pour les gardiennes

### **Informations générales**

#### **Urbanisme – Aménagement du territoire – Environnement**

- Les systèmes d'épuration individuels
- Echardonnage
- Garder les bulles à verre propres
- CCAT ET CLDR : souper annuel

#### **Culture – Affaires sociales –**

#### **Jeunesse – Sécurité**

- -Le service covoiturage du CPAS
- Dépistage du diabète et des maladies cardio-vasculaires
- Actions Fanny
- Samaritel
- Abonnement TEC
- Téléphoner moins cher grâce à la lique des familles
- Nouvelle bibliothèque à Odeigne
- [www.ardennes-info.be](http://www.ardennes-info.be)
- Le Tour de France à Manhay
- Visite des vétérans américains
- Commémoration de la bataille des Ardennes

## **Carnet civil**

### **Syndicat d'initiative a.s.b.l.**

- Le guide touristique « Ourthe et Aisne »
- Agenda

## EDITORIAL

Chers concitoyens,

Cet été 2004 sera sans nul doute placé sous le signe du sport.

Vous n'ignorez certainement pas que la grande épreuve cycliste du Tour de France passera sur le territoire de notre commune le 4 juillet vers 12H00.

Bon nombre d'entre nous se mobilisent afin que cet événement devienne une véritable fête. C'est ainsi que des stands seront installés le long de l'itinéraire permettant ainsi à chacun de se désaltérer et de se restaurer.

Un autre événement de taille pour notre commune est la probable participation de notre jeune Olivia Borlée aux jeux olympiques qui se dérouleront cet été à Athènes. Elle représentera notre pays en athlétisme, dans la discipline du 4x100 mètres.

Olivia, en photo sur la couverture, a 18 ans, est étudiante et habite Dochamps. Elle est affiliée au club d'athlétisme de SPA qui, depuis de très nombreuses années, a une antenne sur le territoire de notre commune.

Nous sommes très fiers d'avoir à Manhay, une jeune sportive d'une si grande qualité et porteuse d'espoir pour notre pays au niveau international.

D'ores et déjà, je vous souhaite, à toutes et à tous, un excellent été ensoleillé, et, transmets à Olivia tous mes encouragements, ainsi que ceux de toute la population de Manhay.

Marie-Thérèse MARTIN,  
Bourgmestre

# INFORMATIONS COMMUNALES

## LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 12 mars 2004

### BUDGET 2004 DU C.P.A.S.

Le Conseil Communal approuve le budget 2004 du Centre Public d'Action Sociale, se présentant comme suit :

<u>Service ordinaire</u>		<u>Service extraordinaire</u>	
Recettes :	576.568,14 €	Recettes :	Néant
Dépenses :	576.568,14 €	Dépenses :	Néant
Intervention communale :	117.473,37 €		

### BUDGET COMMUNAL 2004

Le Conseil Communal approuve le budget communal de l'exercice 2004 se présentant comme suit :

<u>Service ordinaire</u>		<u>Service extraordinaire</u>	
Recettes :	4.507.984,67 €	Recettes :	5.695.319,75 €
Dépenses :	4.427.829,75 €	Dépenses :	5.694.711,65 €
Boni :	80.154,92 €	Boni :	608,10 €

### PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX 2004-2006

Le Conseil a arrêté comme suit le programme triennal 2004-2006 de la Commune de Manhay, se présentant comme suit :

#### **ANNEE 2004**

a) PROGRAMME TRIENNAL TRANSITOIRE	Montant T.V.A.C.
Entretien des voiries Harre-La Fange et Croix Georges-La Fange	124.799,40 €
TOTAL	124.799,40 €

b) PROGRAMME TRIENNAL	Montants T.V.A.C.
Ordre de priorité	
1 Travaux de construction d'un bâtiment à usage de crèche communale et de bureaux du C.P.A.S.	877.365,00 €
2 Modernisation des chemins n° 2 et 18 à Lamormenil	540.870,00 €
3 Entretien des chemins n° 20, 16-18 et 1 à Vaux-Chavanne	163.350,00 €
TOTAL	1.581.585,00 €

#### **ANNEE 2005**

Ordre de priorité		
1	Entretien des voiries intérieures de Malempré	281.204,00 €
2	Entretien du chemin n° B à Odeigne (Route du Poteau de Chabrehez)	267.410,00 €
3	Restauration de l'église d'Odeigne :	
	Lot 1 – Toitures et bardages	132.124,74 €
	Lot 2 – Restauration des vitraux	63.525,00 €
4	Entretien des voiries extérieures de Malempré (chemins n° 2, 19, A et 1)	216.892,50 €
5	Aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à la Maison communale de Manhay	37.624,95 €
	TOTAL	998.781,19 €

#### **ANNEE 2006**

Ordre de priorité	
1	Entretien des chemins n° 2 à Dochamps, B à Grandmenil (Lamormenil/Forge-à-l'Aplé) et du chemin de G.C. n° 81 à

	Odeigne (Oster/Moulin Crahay)	139.755,00 €
2	Restauration de l'église de Freyneux : Lot 1 – Toitures et bardages Lot 2 – Restauration des façades Lot 3 – Travaux de peinture intérieurs	62.548,33 € 56.180,30 € 3.654,20 €
3	Modernisation des chemins n° 16 et 17 à Harre	131.527,00 €
4	Entretien des chemins E, I, Q' et 11 à Monchenoule (Grandmenil/Vaux-Chavanne)	93.472,50 €
	TOTAL	487.137,53 €

Pour l'exécution de ces travaux, les subventions octroyées par la Région Wallonne à certains investissements d'intérêts public conformément à l'article 10 du décret du Gouvernement Wallon du 01/12/1988 seront sollicitées.

### **MARCHE ACQUISITION MATERIEL D'ENTRETIEN (PLAN ZEN)**

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, le Conseil décide

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- 1/ l'acquisition d'un sécateur à branches, d'une déchiqueteuse de branches et d'un tracteur semi-professionnel.
- 2/ d'approuver le cahier spécial des charges relatif à ce marché.
- 3/de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRACÉ DE LAMORMENIL – DECOMPTE FINAL**

Le décompte final des travaux d'entretien de la voirie du Tracé de Lamorménil exécutés par l'entreprise J.M.V. de Crisnée a été arrêté à la somme de 146.038,02 € TVAC.

**Séance du 05 avril 2004**

### **AUGMENTATION REDEVANCES EAU**

Les redevances sur la distribution d'eau à l'intérieur de la Commune sont fixées comme suit :

7,44 € par an et par compteur principal et

3,72 € par compteur supplémentaire, ce, à titre de location.

0,37 € le m<sup>3</sup> pour les 100 premiers m<sup>3</sup> avec un minimum de 20 m<sup>3</sup> à payer.

0,25 € pour la consommation à partir de 101 m<sup>3</sup>.

Les taxes de la Région Wallonne sur la production (0,07 €/m<sup>3</sup>), sur le rejet des eaux usées (2 x 0,20€/m<sup>3</sup>), sur l'assainissement des eaux usées en application du coût-vérité (0,15 €/m<sup>3</sup>) et en vue de constituer un Fonds Social de l'Eau (0,0125 €/m<sup>3</sup>) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m<sup>3</sup> à l'article 1, sauf les cas d'exonération.

Les redevances sur la distribution d'eau en dehors du périmètre communal sont fixées comme suit:

Redevance forfaitaire : 17,35 € pour 20 m<sup>3</sup>

Consommation de 21 m<sup>3</sup> et plus : 0,62 € le m<sup>3</sup>.

Les taxes de la Région Wallonne sur la production d'eau (0,07 €/m<sup>3</sup>), sur le rejet des eaux usées (2 x 0,20 €/m<sup>3</sup>), sur l'assainissement des eaux usées en application du coût-vérité (0,15 €/m<sup>3</sup>) et en vue de constituer un Fonds Social de l'Eau (0,0125 €/m<sup>3</sup>) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m<sup>3</sup> à l'article 1, sauf les cas d'exonération prévus.

### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES AU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

Le Conseil est informé que suite au décès de Mr. Eli Poncelet, membre du Conseil de l'Aide Sociale, sa suppléante Mme Léonie Mottet a prêté serment devant Melle la Bourgmestre de Manhay en date du 15 mars 2004.

### **UNE SUBVENTION POUR LES GARDIENNES ENCADREES ET AUTONOMES**

Afin d'améliorer la situation de l'accueil permanent en journée, d'enfants sur le territoire de la Commune, le conseil communal a décidé d'encourager les candidates à cette fonction, en octroyant une subvention de 1.250 € à l'installation ou au maintien d'Accueillantes encadrées et autonomes dans notre commune, pour autant qu'elles répondent aux conditions fixées par l'O.N.E.

Cette subvention ne sera accordée qu'une seule fois et les Accueillantes devront s'engager à maintenir cette activité pendant minimum 3 ans.

# INFORMATIONS GENERALES

## URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

### LES SYSTEMES D'EPURATION INDIVIDUELS : PROCEDURE ET AVANTAGES FINANCIERS

#### Procédure :

1) La première étape lorsque vous désirez installer un système d'épuration individuelle est l'introduction d'une déclaration de classe 3 à l'Administration communale.

Ce formulaire est disponible au service environnement de l'Administration communale auprès de Madame S. HOHEISER.

2) Après que la déclaration soit jugée recevable, vous devez faire contrôler le système d'épuration **avant** remblai.

3) Enfin vous pourrez introduire votre demande de prime et/ou de l'exemption de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques (formulaire unique) auprès de la Région wallonne – DGRNE – Division de l'eau.

#### ATTENTION : La prime

La prime sera octroyée dans les limites des crédits budgétaires disponibles et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009, date à laquelle les habitations doivent être équipées d'un système d'épuration individuelle. Les nouvelles habitations doivent être mises en ordre lors de la construction.

Toutefois, les personnes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont en possession depuis plus de 6 mois d'une déclaration pour un système d'épuration individuelle et qui n'ont pas encore introduit de demande de prime, ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour l'introduire.

#### Conditions d'octroi de la prime :

1) l'habitation est érigée **avant le 17 février 1999** et est classée en zone d'épuration individuelle.

2) La déclaration a été jugée recevable par l'Administration communale.

3) Son habitation est équipée d'un système d'épuration individuelle réalisé **à ses frais** (bien conserver les factures). Le système doit répondre aux conditions définies par les arrêtés pris en exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

4) Le système a une capacité de 5 EH (équivalent-habitant) minimum.

5) Le système d'épuration individuelle a été contrôlé avant remblai.

La personne possède l'attestation de contrôle.

#### Montant de la prime au 1<sup>er</sup> janvier 2004

	Système non agréé de moins de 100 EH	Système agréé	Système agréé avec évacuation par infiltration dans le sol (sauf puits perdant)
5 EH	500 euros	2.500 euros	3.125 euros
Par EH suppl. à 5	+ 75 euros	+ 225 euros	+ 375 euros

#### Attention :

La prime est plafonnée à 70 % du montant total des factures relatives aux travaux d'épuration individuelle avec un maximum correspondant au montant de la prime repris dans le tableau ci-dessus.

#### Remarques :

Les factures des travaux d'épuration individuelle portent sur :

- L'étude
- L'achat
- Le transport, la pose et le raccordement.

La remise en état des lieux n'est pas pris en compte (engazonnement, dallage, ...)

#### ECHARDONNAGE

**Par avis du Gouverneur du 05 mars 2004, il est rappelé à tous propriétaires, locataires, occupants, qui exercent un droit sur des terres, qu'ils sont tenus de détruire DE MANIERE A EMPECHER LA FLORAISON, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture, pour le 31 juillet 2004 au plus tard.**

**GARDER LES BULLES À VERRE PROPRES, C'EST POURTANT SI FACILE!**



**idolux**

Recycler ses bocaux, flacons et bouteilles en verre... Rien de plus facile! Il suffit de les déposer dans les bulles à verre en n'oubliant pas de les trier par couleur. Cependant, il y a quelques règles à respecter...

### DÉPÔTS CLANDESTINS

Certains citoyens abandonnent les déchets à côté des bulles à verre: des sacs, des cartons, voire même des matelas ou des gravats. D'autres ne se donnent même plus la peine de déposer leur verre dans les bulles mais l'abandonnent au pied des bulles. Ce type d'acte est qualifié de 'dépôt clandestin'.



'Ne laissez pas de déchets trainer autour de la bulle à verre...'

Outre son caractère incivique engendrant un enlaidissement de l'environnement, ce type d'action est également dangereux. En effet, le verre déposé autour des bulles est souvent cassé et les débris peuvent occasionner des blessures. En outre, la présence de déchets à proximité des bulles peut attirer des insectes (guêpes) ou des animaux nuisibles (rats).

Le dépôt clandestin est punissable par la loi et peut donc être sanctionné par une amende. La bulle à verre est pleine! Alors, veuillez ne pas laisser vos bouteilles et bocaux à côté de la bulle! Déposez-les dans une autre bulle à verre du quartier, au parc à conteneurs ou reprenez-les chez vous pour venir les déposer une prochaine fois. Si une bulle à verre est remplie ou fait l'objet de dépôts clandestins, vous pouvez le signaler à votre intercommunale. Le numéro de téléphone de l'intercommunale est indiqué sur la bulle à verre ou sur le calendrier du ramassage.

### VOTRE TRI EST LE GAGE D'UN RECYCLAGE RÉUSSI!

Respectez les règles de tri! Du verre bien trié pourra être parfaitement recyclé. Les bulles à verre sont exclusivement destinées à recevoir des bocaux, des flacons et des bouteilles en verre.

Les objets suivants ne peuvent **PAS** être déposés dans la bulle:

Le verre plat comme les vitres et miroirs, la porcelaine et la céramique, le pyrex, les lampes & les tubes néon, les bouteilles et cruches en grès, l'opaline, le cristal, les couvercles et les bouchons. La présence de ces objets complique le recyclage et occasionne des frais importants.



'...C'est tellement plus agréable dans un environnement propre!'

### SÉPARATION DES COULEURS

Des instructions sont indiquées sur les bulles pour savoir où déposer le verre blanc et le verre de couleur. La séparation des couleurs est d'une grande importance pour le recyclage. Il n'y a qu'avec du verre blanc pur que l'on peut fabriquer à nouveau du verre blanc.

Ne vous en faites pas, la séparation des couleurs sera également respectée lors de la vidange des bulles à verre dans le camion de collecte. Les bulles ont un fond amovible (en deux parties pour les bulles à verre duo), ce qui permet de déverser le verre blanc et le verre de couleur dans deux compartiments distincts du camion. Une fois chez le recycleur, le camion déchargera son contenu dans deux logettes différentes: le verre blanc d'un côté et le verre de couleur de l'autre.

### POUR TERMINER...

On ne vous demande qu'un petit effort: glissez vos bouteilles en verre, bocaux et flacons, triés par couleur, DANS la bulle à verre, et ne laissez rien traîner à côté. C'est tellement plus agréable de vivre dans un environnement propre!

ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX

**FOST**  
PLUS  
www.fostplus.be

## SOUPER ANNUEL 2004 : La CCAT et la CLDR DE MANHAY REMETTENT LE COUVERT



Le samedi 6 mars, les présidents et les membres des commissions CCAT et CLDR accompagnés de leurs conjoints se sont retrouvés avec la Bourgmestre et les Echevins, pour leur souper annuel.

A la demande de Jacques GUILLAUME, Président, une minute de silence a été respectée en mémoire d'Eli PONCELET, membre de la CLDR, qui nous a quittés depuis peu.

Ensuite les présidents des deux commissions ont tenu à s'adresser à l'assemblée pour un mot de bienvenue et surtout pour remercier tous les membres de l'efficacité du travail réalisé au cours de l'année.

Selon le président de la CCAT, Freddy VOLVERT, il est primordial que des gens issus de tous les coins de la

commune donnent leur avis sur le cadre de vie qui les entoure.

Le président de la CLDR, Jacques GUILLAUME, soulignera aussi la réelle participation très active de tous les membres au cours de différentes réunions car les suggestions qui en émanent, sont le reflet des habitants de la commune.

Les deux présidents se rejoignent en affirmant la volonté des mandataires communaux de soutenir et de voir aboutir les différents avis et projets des deux commissions.

Ils sont conscients que le Collège des Bourgmestre et Echevins tient compte du sérieux de leur travail pour un aboutissement concret.

Freddy VOLVERT propose au pouvoir communal la création de diverses Commissions consultatives dans d'autres domaines afin d'encore mieux développer le sens de la participation citoyenne à la vie de notre commune.

C'est dans une ambiance très conviviale et chaleureuse que tous ont pu dialoguer, partager et échanger des points de vue qui quelque part se complètent au sein des deux commissions.

MaDe

## CULTURE – AFFAIRES SOCIALES – JEUNESSE – SECURITE

### LE SERVICE COVOITURAGE DU CPAS

Le service de covoiturage fonctionne depuis plus de six ans et ce, grâce à la collaboration de plusieurs personnes volontaires de la commune. Ces dernières mettent leur véhicule à la disposition du service en vue de conduire toute personne résidant sur notre commune et éprouvant des difficultés de déplacement dans la vie quotidienne, que ce soit pour des raisons médicales, administratives, familiales ou tout simplement de convenance personnelle.

En 2003, nos bénévoles ont effectué plus de 650 voyages pour un total de 51.208 Km.

A l'occasion de la rencontre annuelle, le Président et les membres du Conseil du CPAS de Manhay ont chaleureusement remercié l'ensemble des bénévoles pour l'excellent travail accompli et ont, par la même occasion, souligné le rôle important de ce service, pour toute la population de Manhay.

Actuellement, les personnes «volontaires» au service covoiturage du CPAS de Manhay sont :

Marie-Ange DEHARD de La Fosse, Viviane DOSTER de Grandménil, Germaine FAGNANT de Champ de Harre, Renée MICHOTTE de Freyneux, Jeannine VANSCHERDERMAAL de Dochamps, Christian HERTAY de Manhay, Gérald LIBERT de La Fosse et Albert PAQUAY de Dochamps.



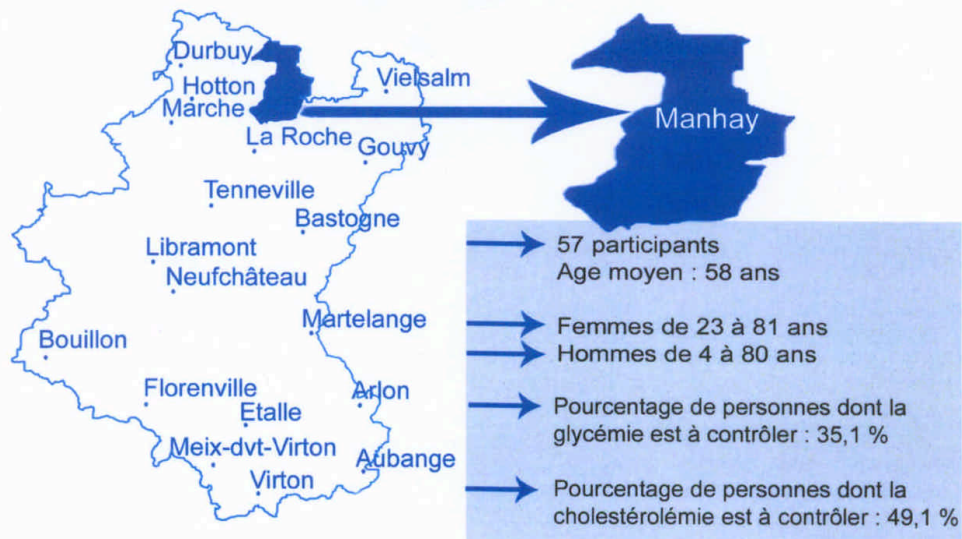
Par ailleurs, le CPAS de Manhay est toujours à la recherche de candidats volontaires, provenant de tous les hameaux de notre commune. Ces candidats doivent disposer de temps libre (en journée), d'un véhicule en ordre de Contrôle technique et d'une assurance Responsabilité civile en ordre. **Si vous souhaitez vous porter candidat, contactez-nous au 086/45.50.94.**

Département  
Prévention-Santé



# Les luxembourgeois ont une nouvelle fois pris leur santé à cœur !

Du 14 au 22 novembre 2003, vous avez été plus de **1750 visiteurs** à participer à la campagne de sensibilisation au diabète et aux maladies cardio-vasculaires.



Ce 5ème Rendez-Vous de l'Observatoire de la Santé, soutenu par Monsieur Jacques Balon, Député permanent, a connu un vif succès grâce à l'appui des communes et la participation de la population.

En l'espace de 8 jours, **19 localités** ont pu être visitées : une salle communale était mise à notre disposition afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Les mesures réalisées, à titre indicatif, de vos taux de glycémie et de cholestérol total interpellent les professionnels de la santé : pratiquement un visiteur sur deux présentait un taux de glycémie et/ ou de cholestérol anormalement élevé. Ces personnes ont été invitées à se rendre chez leur médecin traitant pour un suivi personnalisé.

La **sédentarité** : thème de la manifestation 2003 ! En effet, le manque d'exercice physique, tout comme l'hypertension, le diabète, le tabagisme ou l'excès de poids, est un facteur de risque qui contribue au développement des maladies cardio-vasculaires. Or, une grande partie des luxembourgeois n'ont pas l'habitude de pratiquer une activité physique régulière... **30 minutes d'activité physique modérée** pratiquée quotidiennement, font déjà du bien à votre santé. Prenez ce temps chaque jour !

Un grand merci à tous et à bientôt pour le prochain Rendez-Vous Santé.

Campagne diabète et maladies cardio-vasculaires 2003

Observatoire de la Santé

Observatoire de la Santé - Rue de la Station, 49 - B-6900 MARLOIE

☎ 084/31.05.05 - ☎ 084/31.18.38

obs.sante@province.luxembourg.be - www.province.luxembourg.be





## ACTIONS FANNY

Un grand merci à toutes et à tous pour votre générosité envers Fanny lors de la soirée du 17 avril 2004 à Grandménil. Les actions des commerçants, les dons, les cartes de soutien, la tombola, et la soirée ont rapporté la somme de 6.121 Euros.

Irène Adam, François Derenne, Mia Lambert, Yvette Lecart, sans oublier les personnes qui nous ont assisté pour l'organisation de cette soirée.



a.s.b.l.

Rue du Parc industriel, 12  
6900 Marche-en-Famenne  
084/31.18.47

### SAMARITEL , une présence 24 heures sur 24

#### **Samaritel ? De quoi s'agit-il ?**

C'est un service de télévigilance destiné aux personnes âgées, isolées, malades ou handicapées qui, victimes d'un malaise, d'une mauvaise chute ou d'une situation d'insécurité, désirent faire appel à des secours.

#### **Comment cela fonctionne-t-il ?**

Le personne abonnée au service dispose d'un petit émetteur très léger qu'elle porte toujours sur elle soit en pendentif ou en bracelet. En cas de problème, elle appuie sur cet émetteur qui atteint immédiatement la centrale Samaritel. Le centraliste s'inquiète alors de la santé de l'appelant et donne l'aide demandée.

maison, la personne en danger peut communiquer avec la centrale Samaritel qui immédiatement alerte les proches, voisins, parents, amis, connaissances voire le médecin, repris sur une liste fournie préalablement par l'abonné.

#### **Comment s'abonner ?**

Tout renseignement concernant l'abonnement peut être demandé au Centre Public d'Aide Sociale (qui prend en charge les frais d'installation). Mais vous pouvez aussi téléphoner directement à l'asbl Samaritel.



### ABONNEMENTS TEC FAMILLES NOMBREUSES : MODIFICATIONS IMPORTANTES

Le Gouvernement de la Région wallonne vient d'accepter une modification importante de la tarification pour les abonnements TEC familles nombreuses.

La Ligue des Familles se réjouit de cette bonne nouvelle d'autant qu'elle le revendiquait depuis de nombreuses années.

En effet, à partir de septembre 2004, la réglementation change : au lieu d'un abonnement scolaire réduit de 50 % (sur le troisième abonnement scolaire seulement) nous passons dorénavant **à 20 % de réduction sur tous les abonnements scolaires ou non – enfants et parents – pour autant que la famille soit en possession de la carte famille nombreuse.**

N'oubliez donc pas de demander vos cartes de réduction auprès de votre délégué lorsque vous renouvellez les abonnements du TEC en août.

Renseignements : Mme Jeanne VOZ – 086/45.51.76

## VOUS POUVEZ TELEPHONER MOINS CHER GRACE A LA LIGUE DES FAMILLES !

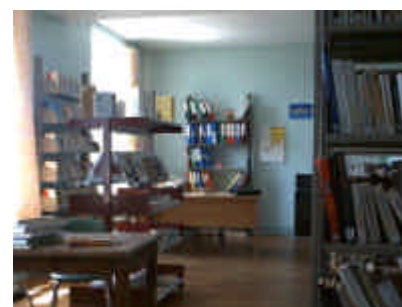
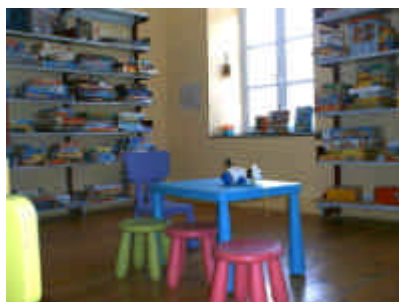
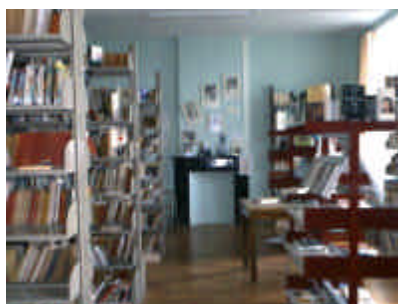


Achetez vos cartes GSM auprès de la déléguée de La ligue des familles et recevez une réduction en timbres «Famille».

	Prix	Votre réduction en timbres Famille
<u>Pay &amp; Go</u>	15,00 €	0,70 €
<b>PROXIMUS</b>	25,00 €	1,20 €
<u>Tempo</u>	15,00 €	0,70 €
<b>MOBISTAR</b>	25,00 €	1,20 €
<u>Pre Pay</u>	14,00 €	0,70 €
<b>BASE</b>	28,00 €	1,40 €

Intéressé(e)? Vous pouvez contacter Madame Geneviève STROUS-LESENFANTS à 6960 MANHAY – Rue Saint-Martin, Malempré, 2 - Tél.086/45.50.99.

## LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE A ODEIGNE



Inaugurée le 23 avril dernier, la nouvelle bibliothèque communale d'Odeigne a déjà accueilli de nombreux lecteurs.

Pour rappel, elle est accessible le mercredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 10h30 à 12h30

## WWW.ARDENNES-INFO.BE

Depuis peu, une entreprise de conception de sites web située à Deux-Rys (Manhay) a lancé le site <http://www.ardennes-info.be>. On y trouve un **annuaire** regroupant commerces, institutions officielles,... ainsi qu'un **agenda** des manifestations prévues dans la région. Ce site offre une multitude de services et permet de promouvoir les Ardennes

Vous pouvez demander pour insérer l'agenda gratuitement dans votre propre site, comme c'est déjà le cas pour le site de la commune <http://www.manhay.be>.

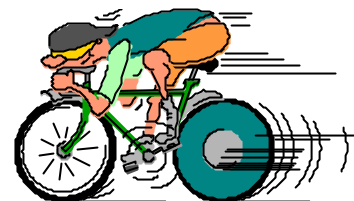
La rubrique "**petites annonces**" est entièrement gratuite et accessible à tous.

Ce site très bien référencé dans les moteurs de recherche, a déjà permis de franchir le cap des 20.000 visiteurs. Il existera en trois langues : en français évidemment, mais aussi en néerlandais et en anglais.

## LE TOUR DE FRANCE A MANHAY

Le dimanche 4 juillet prochain, notre commune aura le plaisir d'accueillir un événement sportif de taille. En effet, la première étape du Tour de France traversera la commune de MANHAY.

Si vous souhaitez encourager les coureurs, vous pourrez les voir aux endroits et heures ci-après :



Localité traversée	Heure de passage prévue
Harre	entre 13H28 et 13H33
Champ de Harre	entre 13H29 et 13H35
Manhay	entre 13H40 et 13H46
Oster	entre 13H43 et 13H50
Moulin-Crahay	entre 13H45 et 13H52
Freyneux	entre 13H46 et 13H53
Dochamps	entre 13H52 et 13H59

## VISITE DE VETERANS AMERICAINS A MANHAY



Le mercredi 19 mai , 10 vétérans américains de la 75<sup>ème</sup> Division d'Infanterie se sont recueillis au monument qui leur a été dédié à Grandménil.



~~~~~



En présence de nos anciens combattants, de plusieurs personnalités, des enfants de nos écoles et d'une foule nombreuse, le groupe «Static Line Veterans US » de la Bataille des Ardennes, regroupant les vétérans américains de plusieurs bataillons qui se sont battus chez nous, a été reçu ce mercredi 02 juin 2004 à MANHAY.



Une stèle commémorative **«en hommage aux soldats du 3<sup>ème</sup> Bataillon du 517<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie Parachutiste qui, sous les tirs de l'artillerie et dans un combat héroïque, ont repris Manhay dans les premières heures du 27 décembre 1944 »** a été inaugurée à cette occasion le long de la rue du Vicinal (bâtiment de l'ancienne gare)



Monsieur Luddow GIBBONS, vétéran ayant participé à la libération de Manhay en décembre 1944 découvre la stèle.



Plus d'infos sur le site de la commune <http://www.manhay.be>

## COMMEMORATION DE LA BATAILLE DES ARDENNES : APPEL AUX COLLECTIONNEURS

Afin de nous permettre d'étoffer l'exposition qui se déroulera le 18 décembre prochain dans la salle de l'Entente, nous lançons un nouvel appel à toute personne qui détiendrait des photos, documents ou autres objets, évoquant l'Offensive des Ardennes.

Merci de contacter **Monsieur Eddy MONFORT AU 086/32.39.85 (après 19h30)**

## **CARNET CIVIL**

### **Nous saluons la venue parmi nous de :**

Kayleigh THIRION de DOCHAMPS  
Emilien PAHAUT de DOCHAMPS  
Justin PAHAUT de DOCHAMPS  
Michelle BIJNENS de DOCHAMPS  
Moïra VANDERMEER de DEUX-RYS  
Florine SCHUL de DOCHAMPS  
Janelle JACQUET de LAMORMENIL  
Célia PETIT de VAUX-CHAVANE  
Nadège GAILLARD de MANHAY

Noémie GAILLARD de MANHAY  
Baptiste JANSEN de LAMORMENIL  
Vanessa CRISTANTIELLI de CHENE-AL-PIERRE  
Vadim TACK d'ODEIGNE  
Justin VINCKENBOSCH de VAUX-CHAVANNE  
Edwin MENTION de LAFOSSE  
Ninon SPRUYTTE d'ODEIGNE  
Emilie BRUCK de DEUX-RYS  
Gabriel XHERVELLE d'ODEIGNE

### **Nous regrettons la disparition de :**

François GOMME de MALEMPRE  
Madeleine DUPONT de LAMORMENIL  
Marie EMBISE de GRANDMENIL  
Eugénie DEMONCEAU de FREYNEUX  
Victor MOINNIL de FREYNEUX

Jeanne WERY de MALEMPRE  
Maxime RONCHAIL de DOCHAMPS  
Michel MEUNIER de FAYS  
Marguerite GODELAINE de DEUX-RYS  
Liliane DRIESSE de VAUX-CHAVANNE

### **Nous nous joignons au bonheur de :**

David LESPAGNARD de MANHAY  
ET Stéphanie BOULENGER de MANHAY

Christophe GILLOT de MALEMPRE  
ET Nathalie DELACOLLETTE de MALEMPRE

## **SYNDICAT D'INITIATIVE DE MANHAY A.S.B.L.**



**Siège social** : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY  
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)  
E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)  
**Web** : <http://www.simanhay.be>

### **Bureau d'accueil:**

Rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps, 60 (Parc Chlorophylle)  
6960 MANHAY – Tél. 084/37.87.74 – Fax : 084/37.97.29

## **LE GUIDE TOURISTIQUE « OURTHE ET AISNE »**

La maison du tourisme du pays d'Ourthe et Aisne a le plaisir de vous annoncer la publication de son « guide touristique » pour l'année 2004.

Ce guide Touristique , remis à jour chaque année, a pour objectif de présenter de manière succincte mais très complète son pays d'accueil, avec d'une part la présentation de tout ce qui concerne détente, loisirs, activités permanentes ou saisonnières proposés et d'autre part, la présentation de sa gastronomie, des produits du terroir, et tout l'ensemble des possibilités d'hébergements, que ce soit en hôtels, en gîtes ruraux ou meublés de tourisme, en chambre d'hôtes, en campings ou dans des centres de vacances.

Y sont aussi répertoriés tous les services utiles du Pays d'Ourthe et Aisne. Le guide touristique s'avère donc être une mine de renseignements pour le touriste qui découvre cette belle contrée, mais sera également précieux pour tous les résidents de la région.

Il est édité à 15.000 exemplaires en langue française et à 15.000 exemplaires en langue néerlandaise. Il est distribué gratuitement à la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne, dans les Maisons du Tourisme de la Région wallonne, dans les syndicats d'initiative de la région et auprès des acteurs touristiques du Pays d'Ourthe et Aisne.

Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne  
Grand'rue 16 – 6940 BARVAUX S/O  
Tél. : 086/21.35.00 et 086/21.30.81 Fax : 086/21.40.65  
E-mail : [ourthe-et-aisne@swing.be](mailto:ourthe-et-aisne@swing.be)  
Internet : <http://www.ourthe-et-aisne.be>

## **AGENDA**



**Samedi 19 juin** : journée portes ouvertes spéciale «nouvelles technologies»à l'administration communale. Présentation du nouveau programme de cartographie du service du cadastre – Information au sujet des adresses mail et de l'hébergement gratuit.

**Dimanche 4 juillet** : passage du Tour de France dans la commune.

**Vendredi 9 juillet à OSTER** : A l'occasion de la kermesse, jogging à partir de 18H00

**Du 26 au 30 juillet inclus** : stage de danse orientale et multisports.

Ce stage s'adresse aux enfants âgés de 08 à 12 ans.  
Pour tout renseignement : G. LIBERT au 086/45.55.92

**ATTENTION!! Nombre de places limité**

